

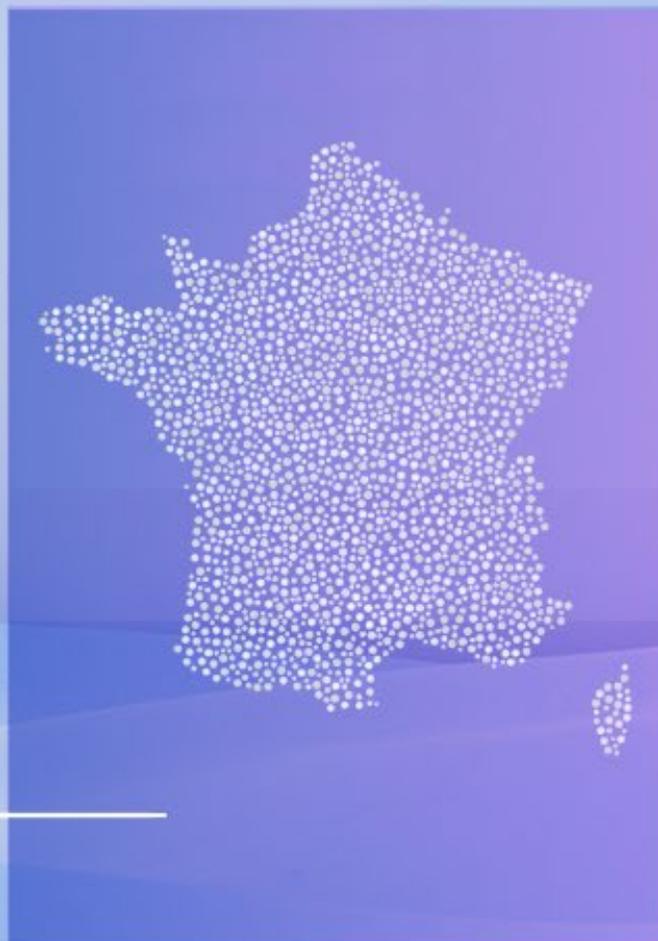


Digital

Arrêté des Comptes 2024

Actualité française

Décembre 2024



Module introductif



- 1** Présentation des intervenants
- 2** Présentation du programme
- 3** Contexte des arrêtés comptables 2024

Intervenants



Emmanuel Paret

Associé KPMG
Responsable Doctrine
comptable



Sonia Moulinier

Associée KPMG
Doctrine comptable



Stéphanie Oria

Senior Manager KPMG
Doctrine comptable



Valérie Raymond

Senior Manager KPMG
Doctrine comptable



Marie-Pierre Hô

Associée KPMG Avocats
Directrice de la Doctrine fiscale



Alexandra Baudart

Senior Manager KPMG Avocats
Doctrine fiscale



Géraldine Viau-Lardennois

Autorité des Normes Comptables
Directrice Générale

L'actualité comptable et fiscale en 5 modules

01

Actualité de l'Autorité des Normes Comptables (ANC)

Actualité immédiate et prospective

- Règlement ANC 2022-06 de modernisation des états financiers présenté dans le module 2
- Règlement ANC 2024-02 sur les certificats d'économie d'énergie (CEE) présenté dans le module 3

02

Modernisation des états financiers – Soyez prêts !

03

Les enjeux de durabilité dans vos comptes

04

Actualité normative et réglementaire

Positions de la CNCC et impact de nouvelles lois (congrés payés en cas d'arrêt de travail, relèvement des seuils)

05

L'essentiel de l'actualité fiscale

Un contexte encore difficile pour les arrêtés comptables 2024

**Hausse des défaillances
d'entreprises et plans sociaux
en France**

**Enjeux de
durabilité**

**Contexte géopolitique
dégradé**

**Contexte budgétaire
compliqué en France**

**Baisse de l'inflation et des taux directeurs des banques
centrales, dégonflement des prix de l'énergie**

**Perspectives économiques nationales et globales
incertaines**

Panorama des points d'attention liés au contexte macro-économique



Evaluation des actifs

Stocks : dépréciation et exclusion de la sous-activité

Immobilisations : identification des indices de perte de valeur, mise en œuvre des tests de dépréciation

Créances : identification des pertes probables

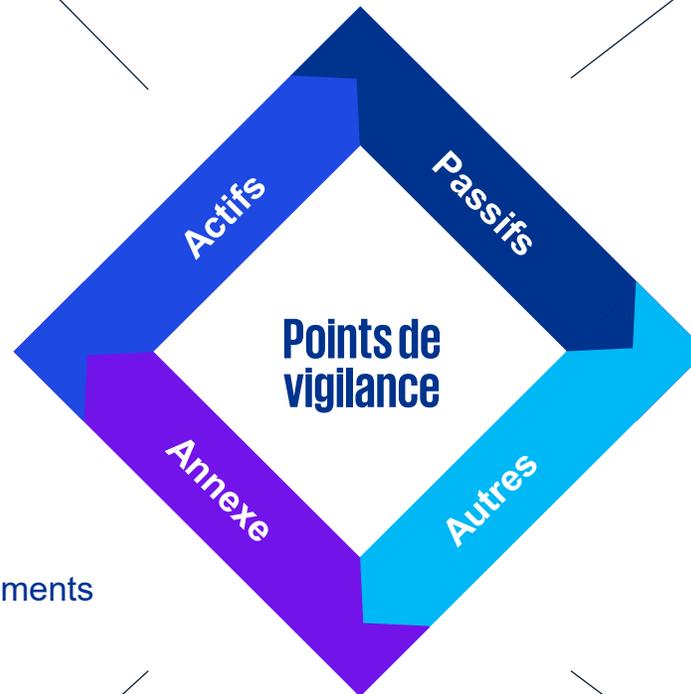


Informations en annexe

Hypothèses, estimations, jugements et incertitudes significatifs

Continuité d'exploitation

Passifs éventuels



Passifs

Provisions :

- Contrats déficitaires
- Pertes à terminaison
- Pertes de change

Dettes financières : covenants, traitement des renégociations de dettes



Autres points de vigilance

Efficacité des couvertures

Subventions

Mise à jour des taux d'actualisation

Nouveaux pays en hyperinflation



Merci de votre participation !

[kpmg.fr](https://www.kpmg.fr)



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2024 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Document classification: KPMG Public

Module introductif

Annexes



- 1** Test de dépréciation : rappel des obligations

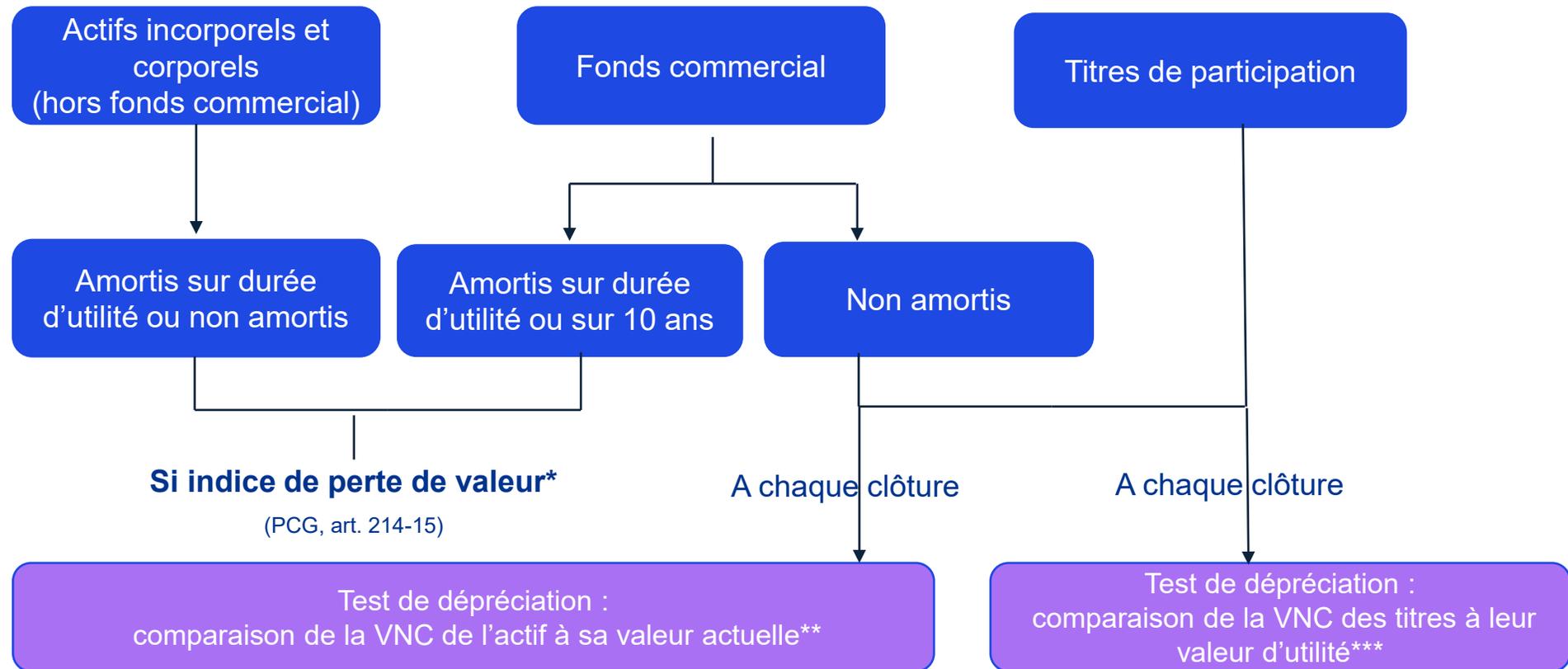
- 2** Sous-activité : conséquences sur la valorisation des stocks ?

- 3** Impact des renégociations de dette

- 4** Continuité d'exploitation

- 5** Hyperinflation - Pays concernés

1. Test de dépréciation : rappel des obligations



* Indices de perte de valeur que l'entité doit au minimum considérer (PCG, art. 214-16) :

Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt ou de rendement

Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions



** La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage (PCG, art. 214-6)

*** La valeur d'utilité représente ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir (PCG, art. 221-3)

2. Sous-activité : conséquences sur la valorisation des stocks ?

Principe

L'incorporation des coûts de production doit se baser sur la capacité normale de production, sans tenir compte de la sous-activité

Déterminer la capacité normale de production

- Volume attendu : production de 1000 pièces

Déterminer les frais fixes à affecter : amortissement, personnel...

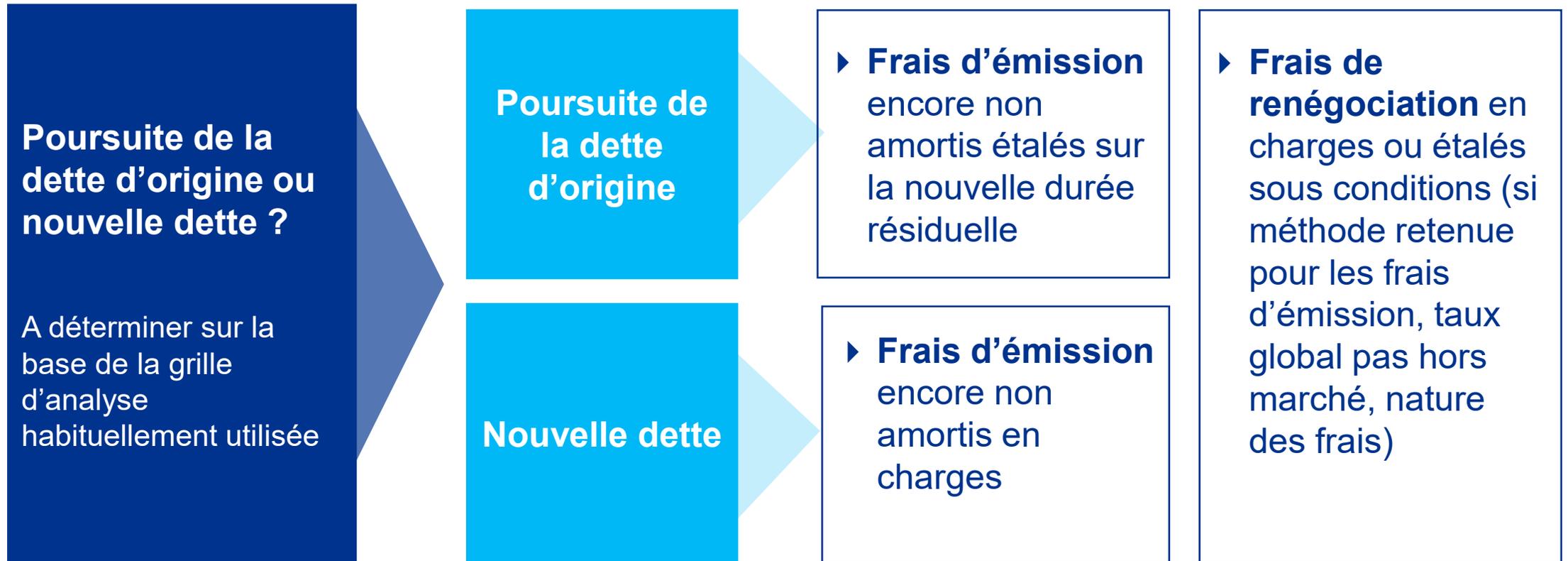
- Coûts fixes de 120 (amortissement : 100, personnel : 20)
- Coût unitaire à incorporer : 0,12

Appliquer le coût unitaire à la production réelle

- Production réelle de 700
- Coût incorporable au stock : 84
- **Sous-activité en charges : 36**

3. Impact des renégociations de dette

Renégociations de la dette avec le même prêteur



4. Continuité d'exploitation

Incertitude significative sur la continuité d'exploitation

- ▶ Comptes établis suivant le principe de continuité d'exploitation
- ▶ Informations en annexe : éléments de jugements conduisant au maintien du principe de continuité
- ▶ Informations équilibrées (hypothèses ni uniquement pessimistes ni uniquement optimistes)

Continuité d'exploitation irrémédiablement compromise à la date de clôture

- ▶ Comptes établis en valeurs liquidatives / abandon du principe de permanence des méthodes
- ▶ Informations en annexe : modalités d'évaluation et de présentation retenues

Continuité d'exploitation compromise du fait d'événements post-clôture

- ▶ Comptes établis en valeurs liquidatives et information en annexe *si lien avec une situation préexistante à la clôture*
- ▶ Sinon : comptes non ajustés mais information spécifique en annexe (e.g. comptes simplifiés en valeurs liquidatives)

5. Hyperinflation – Pays concernés

Nouveaux pays

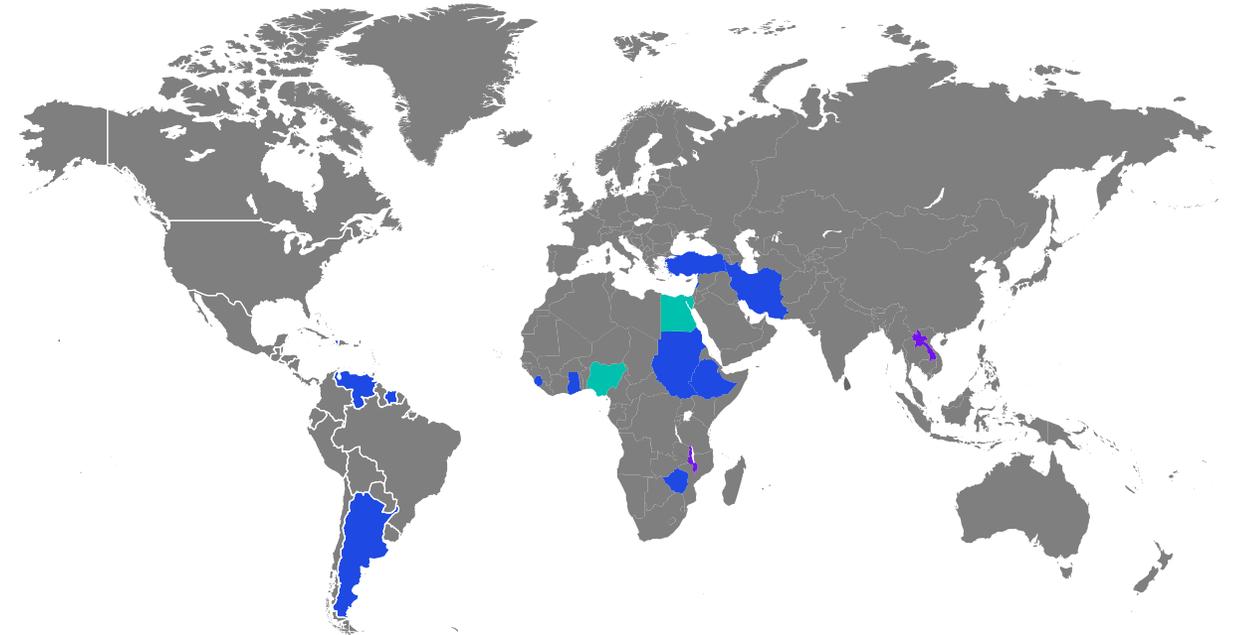
- ▶ **Laos** pour les périodes closes à compter du 30 septembre 2024
- ▶ **Malawi** pour les périodes closes à compter du 31 décembre 2024

Autres pays toujours en hyperinflation

- ▶ Argentine
- ▶ Ethiopie
- ▶ Ghana
- ▶ Haïti
- ▶ Iran
- ▶ Liban
- ▶ Sierra Leone
- ▶ Soudan
- ▶ *Soudan du Sud* *
- ▶ Suriname
- ▶ Turquie
- ▶ Venezuela
- ▶ Zimbabwe**

* *Le Soudan du Sud est considéré comme en hyperinflation pour la clôture annuelle close au 31 décembre 2024 après avoir été retiré de la liste pour la clôture 31 décembre 2023*

** *A minima jusqu'en avril 2024 (Zim dollar) – A suivre à la clôture*



Pays à suivre plus spécifiquement :
Egypte et Nigeria

